

pliqué à la condition et à l'essai des soies. La longueur type du fil est alors réduite à 450 mètres et le poids est fixé à 0 gr. 05.

En 1856, le bureau public d'essai est fondé à Lyon.

Pour se rapprocher du système décimal, sans apporter un trouble sensible dans les habitudes du commerce lyonnais, la longueur type de l'échevette est fixée à 800 mètres au lieu de 476 mètres, mais le poids ancien est maintenu, transformé en milligrammes.

La Suisse a adopté la longueur de 450 mètres, fixée par la loi italienne, mais avec l'ancien poids correspondant aux 400 aunes, c'est-à-dire le dernier équivalant à 0 gr. 053.

Les différences entre tous ces systèmes sont peu sensibles, il est vrai. Ainsi, en prenant pour base le dernier qui était accepté avant les réformes nécessitées par l'adoption du système métrique, dernier qui correspond à 0 gr. 0531, on trouve les relations suivantes :

Anc. titre de Lyon.	Nouveaux titres de Lyon.	Titre de Zurich.
Deniers.	Deniers.	Deniers.
1 = 1 = 0,996 = 0,952 = 1,058		
10 = 10 = 9,960 = 9,520 = 10,580		
20 = 20 = 19,920 = 19,040 = 21,160		
30 = 30 = 29,880 = 28,560 = 31,740		
40 = 40 = 39,840 = 38,080 = 42,320		

Néanmoins, ces différences sont telles que, pour 1 gramme de soie grège de 10 deniers, par exemple, on aurait :

En Allemagne,	896 mét. de fil
En Italie,	900 —
En Suisse,	941 —
En Lyon,	847 —

### Les taches dans les tissus

Dans la dernière séance de la Société industrielle d'Amiens, M. A. Roger a donné lecture d'un mémoire sur les taches dans les tissus. Il dit :

Depuis longtemps le commerce et l'industrie se préoccupent des préjudices considérables qui leur sont occasionnés par les taches et par les avaries produites dans les tissus. Non-seulement les hommes experts et les savants français ont fait des recherches et des expériences sur ces genres d'avaries, mais encore les chambres de commerce de l'Angleterre et l'Inde ont nommé des commissions spéciales, qui ont fait à ce sujet des rapports excessivement intéressants, dont M. Roger produit plusieurs extraits, desquels il résulte que la plupart des taches expérimentées avaient pour base deux principes : la végétation et la désagrégation moléculaire des matières textiles, provoquée par l'introduction d'éléments étrangers dans les tissus.

M. Roger fait observer que les taches ont pour origine et effet beaucoup d'autres causes encore, dont il énumère un certain nombre, telles que :

- Le mastic : lorsque les ouvriers, pour faire disparaître l'huile, tombée accidentellement sur les tissus, la recouvrent avec du blanc d'Espagne, ce mélange produit un mastic ou savon calcaire insoluble aux préparations ordinaires de la teinture ;
- Les taches d'acides végétaux produites par le jus de fruit ;
- Les taches de nicotine. Lorsque les ouvriers machant le tabac laissent tomber de la salive sur les tissus, elle produit des taches de tannin ;
- Les barres occasionnées par la lumière ;
- Les taches de rouille ;
- Les accidents produits par les couteaux à velours d'Utrecht graissés à l'huile ;
- Les taches de graisse par les poignes et le moyen de les éviter.

M. Roger conclut en demandant qu'il soit ouvert un registre sur lequel on inscrirait au fur et à mesure toutes les remarques, découvertes, accidents ou procédés pouvant intéresser la fabrication et la teinture des tissus. Ce registre, déposé au siège de la société industrielle, serait mis à la disposition de toutes les personnes intéressées qui désireraient le consulter.

### ÉTRANGER

**RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR.** — Un décret solennel de la République de l'Équateur consacre cet Etat au Sacré-Cœur de Jésus, fixe un jour de l'année comme jour de fête en l'honneur de cette consécration, et ajoute que dans toutes les églises de la République le souvenir de cet événement sera per-

possible ! ma présence agiterait tellement ses nerfs qu'elle serait incapable de causer avec vous.

Mais je ne vous comprends pas. Vous ne voulez donc rien essayer ? Osez lui parler hardiment, et vous verrez.

Je lui ai parlé ce matin hardiment et à cœur ouvert. Elle s'est même fait violence pour triompher de son aversion pour moi, la pauvre victime ! Elle a été bonne et amicale ; elle est même venue avec moi dans la serre, et la vue de ses fleurs lui a fait plaisir.

Ah ! vous me réjouissez ! C'est un signe infailible qu'elle guérira.

Non, c'est une apparence trompeuse. Elle fut bientôt à bout de ses forces. Ma présence produisit son effet accoutumé. Ses nerfs furent plus forts que sa volonté ; elle s'enfuit avec effroi et s'enferma chez elle.

Et vous l'avez suivie ?

Non.

Il fallait la suivre, lutter contre son mal, l'empêcher de retomber dans ses idées sombres.

Inutile ! c'est fini ; tout espoir est mort en moi. Pourquoi ? Je ne puis, je ne dois pas le dire à sa mère ; mais je suis convaincu que ce serait une coupable cruauté de la faire souffrir encore.

Imagination, chimère ! dit la mère avec impatience. Je vais auprès de ma fille. Ce que vous n'osez pas essayer, je l'accomplirai, je l'espère du moins. En attendant, tâchez de vous remettre au

peut au moyen d'une inscription en lettres d'or.

Un autre décret assigne au Pape une rente annuelle de 10 0/0 sur le produit des décimes, et ordonne aux caisses de l'Etat d'envoyer sans retard la somme de 10,000 pesos, à titre de don, au prisonnier du Vatican.

### ROUBAIX -- TOURCOING

LE NORD DE LA FRANCE

On lit dans le Journal Officiel d'aujourd'hui :

Par décret en date du 7 janvier, rendu sur la proposition du vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, M. le baron Séguier, ancien préfet du Nord, a été promu au grade de commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur. (Services exceptionnels ; officier depuis le 18 mars 1868.)

Jusqu'ici, les municipalités de Roubaix ne faisaient pas publier leurs budgets ; c'était une infraction à la loi, qui est formelle sur ce point. Sur une motion faite par M. Arthur Talon, du conseil municipal, cette infraction cessera désormais d'exister et le budget sera publié par la voie de l'impression.

M. le général de Cissey avait étendu, on se le rappelle, aux militaires et jeunes soldats entrés dans les rangs de l'armée française sous l'empire de la législation antérieure, la faculté donnée par la nouvelle loi sur le recrutement aux hommes en disponibilité de l'armée active et aux hommes de la réserve, de se marier désormais sans l'autorisation du ministre de la guerre.

M. le général du Barail vient de prendre une décision analogue en faveur des hommes qui se trouvent actuellement dans leurs foyers comme dispensés, classés dans le service auxiliaire, ajournés, ayant obtenu des sursis d'appel ou des sursis de départ, qu'il s'agisse de soldats de l'armée de terre ou de militaires de l'armée de mer envoyés en congé renouvelable.

Les jeunes soldats des classes appartenant à l'armée active resteront donc seuls soumis à l'autorisation préalable.

Dans tous les cas, la faculté de se marier sera d'ailleurs suspendue par le fait de l'appel à l'activité ou de la mobilisation.

Par décret du 6 janvier, les juges de paix des villes de Condé, Landrecies et Le Quesnoy (Nord) dont la population agglomérée est inférieure à 3,000 âmes, recevront le traitement de dix-huit cents francs fixé par l'article 1<sup>er</sup> du décret du 23 août 1858.

Ce traitement courra à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1874.

Une commission vient d'être instituée au ministère de la justice afin d'étudier toutes les réformes qu'il convient d'introduire dans la composition des cours et tribunaux, pour mettre le personnel de chaque juridiction en rapport avec l'importance de ses travaux.

M. Vente, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice et député du Nord, en est le président.

Hier matin, le tribunal a prononcé son jugement dans l'affaire de M. G. Masure, rédacteur en chef du journal le Progrès du Nord, prévenu d'avoir reproduit un article du Phare de Dunkerque, rendant un compte intentionnellement erroné de l'inhumation d'un noyé trouvé sur le territoire de la commune de Rosendaël. Le Progrès, en outre, n'a pas reproduit la lettre de M. le curé de Rosendaël rectifiant les faits racontés d'abord par le Phare, ce qui aggrave la nature du délit.

peu, Valentin, et effacez les traces de vos pleurs ; car on ne doit aborder les malades de son espèce qu'avec un visage souriant : tenez-vous prêt à vous rendre auprès d'Hélène.

Elle vous fera probablement appeler elle-même.

Valentin la regarda sortir, et murmura en levant les yeux au ciel.

Pauvre mère ! elle aussi est déçue par une espérance mensongère. Oh ! cette toux, cette toux sèche, c'est la voix de la mort qui monte de ses poumons.

Madame Minnens trouva sa fille étendue dans un fauteuil près de la fenêtre.

Bonjour, mon enfant, cria-t-elle de loin ; tu dois être contente de me voir, car il y a déjà quelque temps que je ne suis venue au château.

Dès qu'Hélène reconnut la voix de sa mère, elle se leva, vint au devant d'elle et l'embrassa.

Merci, chère mère, de ta bonne visite, dit-elle : je prêtai l'oreille du matin au soir, espérant l'entendre venir. Mais, hélas ! que de fois j'ai été déçue !

Et comment te portes-tu, Hélène ?

On m'a dit que tu paraissais beaucoup mieux depuis quelques jours. Cela m'a fait plaisir. M'a-t-on trompée ? Tu as l'air bien triste.

Non, mère, depuis quelques jours, en effet, je me sentais plus forte et l'esprit plus léger ; mais, hélas ! c'est inexplicable, c'est fatal : quand j'entends sa voix, quand je vois ses yeux étincelants fixés

M. Masure est condamné à 300 francs d'amende. Le jugement sera inséré avec ses considérants dans les journaux de Lille.

D'après un calcul établi par un de nos confrères, sur des bases fort modérées, la dépense annuelle d'un régiment dans la ville où il est en garnison ne s'élèverait pas à moins de 1,500,000 francs.

Courteins, le petit tambour, le prétendu chevalier de la Légion d'honneur, a été condamné hier par défaut, par le tribunal correctionnel de Lille, à un an de prison et 300 fr. d'amende pour escroquerie et port illégal de décoration.

Triste fin d'un héros !

La douane a opéré, hier, au domicile du sieur V. . . . logeur, au Cul-de-Four, une saisie considérable : 1,000 jeux de cartes, 300 kilog. de tabac, et un baril de poudre, le tout introduit en fraude. Les deux individus qui avaient déposé cette contrebande chez le logeur n'ont pas encore pu être arrêtés. L'un d'eux était allé avertir ses complices qu'il était arrivé à bon port, et l'autre était retourné en Belgique, où il sera probablement resté !

Ces jours derniers, un tisserand de Mouveaux, Floris Vandenbogaerde, a disparu de cette commune, en emportant un métier à tisser qui lui avait été prêt, et une chaîne avec trame, qu'il tenait d'un fabricant de notre ville, le tout d'une valeur de 220 francs.

Un sieur Feron se présentait hier à la gare, en état complet d'ivresse. Invité à se retirer par le brigadier de police de service, Feron répondit par les injures les plus grossières et voulut frapper l'agent de l'autorité. Il a été conduit au poste.

Hier, vers deux heures après-midi, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Bayart, rue de la Fosse-aux-Chênes. Une pile de coton avait roulé sur le poêle et avait pris feu. On s'en est heureusement aperçu, et quelques minutes tout était terminé. Les pertes s'élèveraient néanmoins de 1,000 à 1,200 francs.

Une femme Desouder a été arrêtée avant-hier sur le marché de Tourcoing en flagrant délit de vol de viande et amenée aujourd'hui à la maison d'arrêt de Lille, ainsi que le nommé Evrard, gargon brasseur, arrêté à Croix au moment où il s'était jeté sur le garde-champêtre et le frappait à outrance.

Un ouvrier, âgé de 34 ans, le sieur Tonnell, de Tourcoing, s'était fixé depuis assez longtemps à La Fère, où il travaillait dans les casernes. A l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier, Tonnell voulut complètement fêter l'année nouvelle, et ses libations furent si répétées qu'il éprouva bientôt le besoin d'une petite promenade. Parti vers sept heures du soir de La Fère, il termina sa course à deux kilomètres de la ville par une piroquette dans un fossé de la route. A trois heures du matin, un domestique de ferme regagnant sa demeure a rencontré cet homme à demi-mort de froid et d'ivresse. Il est venu prévenir la gendarmerie, qui a fait transporter le malheureux à l'Hôtel-Dieu, où il expira quelques heures après, des suites d'une congestion. Avis aux disciples de Bacchus.

Un événement, qui a causé à Lille la plus vive émotion, s'est passé vers les quatre heures, au café de Belle-Vue,

sur moi, il me semble qu'un orage s'élève en moi et qu'une terreur secrète glace mon sang dans mes veines.

Viens, Hélène, dit madame Minnens en la ramenant à son fauteuil ; asseyons-nous et réponds-moi franchement. Ce sera moins inexplicable que tu ne crois. Ton père m'a envoyée vers toi avec une mission spéciale que j'ai promis de remplir. Je t'en supplie, n'essaye pas d'échapper à mes exhortations par des plaintes ou par des soupirs, car je ne reculerais pas, même devant des larmes.

Elle lui prit la main et dit :

Hélène, tu es mariée. Au lieu de remplir tes devoirs d'épouse, comme tu l'as juré devant Dieu, tu rends ce pauvre Valentin malheureux, si malheureux, que ses cheveux noirs ont grisonné. Ne te mets pas à pleurer, Hélène, cela ne m'empêchera pas de te dire toute la vérité. Valentin est la générosité même ; la bonté de son cœur le rend peut-être faible, mais un ange ne montrerait pas plus de patience et de dévouement. Il devient malade de chagrin parce qu'il te voit souffrir ; et toi, pour le récompenser, tu nourris contre lui une haine invincible. Et tu crois que Dieu ne te demandera pas compte d'une si cruelle injustice.

(A suivre.)

Grande-Place. Les versions les plus contradictoires ont couru ; nous allons, dit le Mémorial, rendre compte de celle que nos renseignements nous autorisent à croire exacte.

Un jeune homme de 22 ans, employé d'une maison de Tourcoing, était entré dans cet établissement porteur d'une somme de vingt mille francs. Obligé de faire un règlement, il avait posé la sacoche contenant cette somme à ses côtés et n'avait trouvé, son affaire terminée, qu'une autre sacoche contenant une savonnette et un faux-col sale à la place ; plainte avait été déposée à la police, et vers les huit heures, on avertissait le commissaire du 1<sup>er</sup> arrondissement qu'une sacoche avait été retrouvée dans un petit estaminet. C'était bien celle qui avait été perdue, mais complètement vide, dont s'était débarrassé le voleur comme d'un témoignage compromettant, et il ne restait plus à la police d'autre indice que le signalement incomplet de l'individu qui a commis ce vol audacieux.

Nous le répétons, plusieurs versions courent sur ce vol ; on dit d'autre part que le plaignant aurait oublié sa sacoche dans une maison quelconque avant d'aller au café Belle-Vue, et qu'il en aurait pris, par mégarde, une autre qu'il aurait trouvée sous la main.

Mais le récit que nous donnons est conforme à la déclaration qu'il a faite à la police ; il nous paraît le plus probable et a été jusqu'à ce moment confirmé par les investigations des agents de la sûreté.

Dans la soirée du 16 novembre, J. Desrumaux et J. Lagache, cultivateurs à Bondues, regagnaient leur logis en compagnie d'un domestique. Tout-à-coup ce dernier reçut un coup de brique qui l'étendit sur le sol. L'agresseur disparut, mais il paraissait accompagné des frères Cyrille et J.-B. Coisnes.

Desrumaux et Lagache supposant que l'auteur du coup de brique était l'un des frères Coisnes, s'élançant sur eux et une affreuse bataille s'engagea. C. Coisnes resta sans connaissance sur le carreau. Il avait la tête en compote, comme dit le rapport. Sur le théâtre de la lutte on ramassa des bâtons et des cailloux ensanglantés.

C. Coisnes a eu incapacité de travail de plus de vingt jours. En raison de ces faits, Lagache et Desrumaux ont comparu en police correctionnelle. L'audience d'hier F. Lagache a été condamné à deux mois de prison, 500 fr. d'amende et 1,000 fr. de dommages-intérêts ; Desrumaux à un mois, 500 fr. d'amende et 1,000 fr. de dommages-intérêts.

**Etat-civil de Roubaix.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 7 JANVIER. — Rosalie Weyts, rue des Filatures. — Henriette Destalleux, rue des Parvenus. — Sidonie Maes, rue des Fondueurs. — Arthur Carlier, rue de la Gutteguette. — Maria Decestra, au Pile. — Clémence Breunin, rue de Lannoy. — Edouard Fontaine, rue Turgot. — Eliza Vanderwoerden, au Cul-de-Four. — Arnold Lecoq, rue de Lille.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 JANVIER. — Zoé Godefroy, 2 mois, rue Jacquart. — Eugène Blondel, 4 mois, rue Saint-Louis. — Jean-Baptiste Plemmause, 1 an, rue de la Basse-Masure. — Edouard Leman, 9 mois, rue de Tourcoing. — Angèle Charlet, 10 mois, rue Decestra. — François Lestienne, 61 ans, menuisier, rue du Vieil-Abrevoir. — Jules Lambin, 1 mois, rue des Longues-Haies. — Florimond Bouscart, 60 ans, déboureur, rue de Mouveaux.

### CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille LESTIENNE-ROTRU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JOSEPH LESTIENNE, décédé à Roubaix, le 7 janvier 1874, à l'âge de 61 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et d'assister au convoi et service solennels qui auront lieu le vendredi 9 janvier, à 9 heures, en l'église Saint-Martin.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Vieil-Abrevoir, 50.

### OBIT SOLENNEL

Un obit solennel du mois sera célébré le lundi 12 janvier 1874, à neuf heures, en l'église du Sacré-Cœur, pour le repos de l'âme de dame FLAVIE CHOMBART, épouse de monsieur CHARLES NIEDERGAN, décédée à Roubaix, le 6 décembre 1873, à l'âge de 23 ans et 5 mois. Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

### MOUVEMENT COMPARATIF

DE LA CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement du mois de Décembre 1874

11,227 colis de laine peignée	1,209,642 k <sup>5</sup>
» » d'écauilles et blousses	»
329 » de laine filée	35,225
4 » de soie	117
2,334 » de coton	231,226

13,911 colis pesant ensemble 1,496,220 k<sup>5</sup>

Mouvement du mois de Décembre 1872

7,638 colis de laine peignée	822,673 k <sup>5</sup>
» » d'écauilles, blousses	»
348 » de laine filée	37,316
2 » de soie	95
2,044 » de coton	219,708

10,032 colis pesant ensemble 1,079,792 k<sup>5</sup>

Mouvement du mois de Décembre 1873

7,734 colis de laine peignée	832,701 k <sup>5</sup>
4 » d'écauilles, blousses	325
568 » de laine filée	60,439
1 » de soie	58
3,261 » de coton	348,855

11,568 colis pesant ensemble 1,242,438 k<sup>5</sup>

Le Directeur, A. MUSIN.

### Faits Divers

— Avis au commerce :

La plupart des insurgés réfugiés à Londres et dans les grandes villes de l'Angleterre sont actuellement dans un état de misère profonde. Quelques-uns, il est vrai, ont demandé au travail des moyens d'existence ; d'autres, les plus avisés et les plus coquins, se sont échappés les poches suffisamment garnies pour n'avoir pas à craindre, d'ici à longtemps encore, de se trouver au dépourvu ; mais le plus grand nombre, après avoir épuisé les ressources qu'ils s'étaient procurées par des moyens plus ou moins illicites, ont dû songer à continuer, sans travail et sans pain, la vie misérable, mais oisive, qu'ils ont pu mener jusqu'à présent.

Voici ce qu'ils ont imaginé pour atteindre leur but : à l'aide de relations que quelques-uns d'entre eux ont pu se créer dans d'honorables maisons de commerce anglaises, ils ont fait, pour le compte de ces établissements, à des commerçants français, d'importantes commandes de marchandises à exporter. Lors de l'arrivée des marchandises à destination, ils ont trouvé les moyens de se les faire régulièrement délivrer, et, en les vendant à vil prix, ont réalisés des bénéfices plus ou moins importants. Ce n'est qu'à la suite des correspondances échangées entre les commerçants français, qui ne voyaient pas venir d'argent, et les maisons anglaises, qui ne savaient ce qu'on leur réclamait, que la fraude a pu être découverte. Les précautions prises par les auteurs de ces coupables manœuvres rendaient toutes poursuites impossibles.

Plusieurs maisons, nous assure-t-on, auraient, le mois dernier, été victimes de cette criminelle industrie, exploitée sous le couvert de maisons anglaises fort honorables, que nous ne saurions citer sans leur porter préjudice. Aussi, ne pouvons-nous trop engager les commerçants français, qui travaillent pour l'exportation, à ne pas faire, dans des cas douteux, de livraisons à la légère, et sans avoir pris, près de leurs correspondants, des renseignements qu'il est si facile de se procurer, grâce à la célérité des communications entre les deux pays.

(Gazette des Tribunaux.)

— Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que M. Reffye vient d'être promu au grade de colonel.

— LES MARIAGES RÉPUBLICAINS. — Le Journal de Rouanne donne des détails piquants sur la façon dont les autorités municipales de Rouanne procédèrent à la célébration des mariages :

« Ces aimables politiciens se donnaient la satisfaction de marier les époux au nom de la Loi et de la République. Le maire, M. Pizet, aurait même, il y a quelque temps, uni deux amoureux au nom du Peuple souverain. Ce peuple souverain et cette république à propos de mariage, ne sont qu'une innocente plaisanterie, et si quelques réactionnaires en sont choqués, bien que ce soit à juste titre, nous leur conseillons d'en rire.

« Dans tous les cas, nous en convenons, c'est une question que de savoir si MM. Coste et Pizet ont le droit de prononcer les mots qu'ils ajoutent à la formule légale.

« Naturellement, le premier enfant de ces époux unis au nom du Peuple souverain s'appellera *Commune*, si c'est une fille, *Pétrole*, si c'est un garçon !

« M. Castelar est, paraît-il, prochainement attendu à Paris. Il a même prévenu M. Gambetta de son arrivée.

« A ce propos, un de nos amis faisait hier une remarque assez piquante :

« — Quand la cause républicaine va mal en Espagne, nous disait-il, nous sommes sûrs de voir arriver M. Castelar en France, en revanche, chaque fois que la cause républicaine est compromise en France, M. Gambetta s'empresse de passer en Espagne. »

« Si le train qui nous amènera M. Castelar pouvait se croiser en route avec celui qui nous débarrassera de M. Gambetta !... »

« Une correspondance de Cambridge (Missouri) signale un assassinat commis aux environs de cette localité et qui a été suivi par une triple exécution sommaire.

« Mercredi dernier, un fermier se retirait de Cambridge, où il venait de vendre quelques pores, lorsqu'il fut attaqué par une bande de cinq voleurs, à la tête desquels était un bandit redouté du nom de Tom Stanton. Le fermier tomba criblé de balles, et les assassins emportèrent une somme de mille dollars, produit de la vente des animaux. Quelques instants après, un homme, qui habite les environs, découvrit le cadavre gisant sur la route.

« Pendant qu'il l'examinait, un bruit de voix vint frapper ses oreilles. Ce bruit venait d'un épais fourré, situé non loin de là. Plusieurs hommes se querelaient. Devinant que les assassins se tenaient encore cachés dans le fourré où ils se partageaient les dépouilles de la victime, cet homme entra chez lui en toute hâte et rassembla une troupe de fermiers résolus. Les bandits furent cornés et trois d'entre eux furent tués. On les pendit séance tenante à un arbre. Cette besogne faite, on se mit à la poursuite des deux autres. Le correspondant ignore s'ils ont été capturés.

« La reconstruction du palais Alexandra à Londres a été poussée avec la plus grande activité, grâce à l'hiver béni que nous traversons. Six machines à vapeur et 800 ouvriers y sont constamment employés. Le dôme central sera remplacé par quatre tours qui flanqueront les coins du palais ; elles contiendront chacune un réservoir d'eau, d'une capacité suffisante pour éteindre immédiatement tout commencement d'incendie. Ces réservoirs seront alimentés par un lat artificiel que l'on construit actuellement